

GAZIFÈRE INC.
SOMMAIRE EXÉCUTIF SUR LES RÉSULTATS FINANCIERS
FERMETURE DES LIVRES 2015

1 Les résultats financiers des activités réglementées de Gazifère pour l'exercice terminé le
2 31 décembre 2015 ont été supérieurs au rendement autorisé par la Régie dans le cadre de la
3 demande tarifaire 2015.

4
5 En effet, Gazifère a réalisé un bénéfice net réglementé de 2 931 248\$ (voir GI-6, document 1,
6 page 1 de 2, ligne 11). Le rendement autorisé sur l'avoir de l'actionnaire au taux de 9,10 %, tel
7 qu'approuvé par la Régie dans sa décision D-2014-114, se chiffre à 2 824 237\$ (voir GI-6,
8 document 1, page 1 de 2, ligne 13). L'excédent de rendement se chiffre donc à 107 011\$ après
9 impôts ou 146 390\$ avant impôts. Gazifère ayant vendu à perte un tronçon de gazoduc non installé,
10 l'excédent de rendement, part client, doit être calculé sur l'excédent de rendement avant cette perte
11 sur disposition. La perte sur disposition ayant été de 8 098\$ (11 079\$ avant impôt), les clients ont
12 droit à un partage de 28 777\$ (39 367\$ avant impôt, soit l'équivalent de 25% de 115 109\$ (107
13 011\$ + 11 079\$).

14
15 Pour l'année financière terminée le 31 décembre 2015, le pourcentage global de réalisation des
16 indices de qualité de service est de 96.81% (voir GI-5, document 1). Ce pourcentage correspond à
17 la moyenne pondérée des pourcentages de réalisation de chaque indice mesurant la qualité de
18 service de Gazifère. Les cinq indices de qualité de service faisant partie de ce calcul ont été
19 autorisés par la Régie dans sa décision D-2010-112. Comme la performance globale de Gazifère est
20 supérieure à 90%, Gazifère peut donc partager l'excédent de rendement selon le mécanisme de
21 partage approuvé par la Régie dans sa décision D-2010-112. L'actionnaire de Gazifère est alors en
22 droit de conserver la somme de 107 023\$ de l'excédent de rendement, le solde de 39 367 \$ devant
23 être remboursé aux clients dans le cadre de la demande tarifaire 2017 (voir GI-6, document 1,
24 page 1 de 2, ligne 40). Tel que demandé par la Régie dans sa décision D-2012-163, Gazifère dépose
25 également un rapport complet sur le sondage de satisfaction de la clientèle pour l'exercice 2015
26 (voir GI-5, document 1.5.1).

27
28 Dans sa décision D-2010-112, la Régie demande à Gazifère de déposer une analyse des causes du
29 gaz naturel perdu lorsque le taux constaté en fin d'année dépasse 1% et demande que cette preuve

GAZIFÈRE INC.
SOMMAIRE EXÉCUTIF SUR LES RÉSULTATS FINANCIERS
FERMETURE DES LIVRES 2015

1 comprenne également les actions prévues par le distributeur pour maintenir le taux de gaz naturel
2 perdu en deçà du seuil de 1%. Comme le taux du gaz naturel perdu pour l'année témoin 2015 se
3 chiffre à 0,37% (voir GI-3, document 1.2.1), Gazifère ne dépose pas d'analyse des causes du gaz
4 naturel perdu.

5
6 Gazifère déposera le suivi du projet de renforcement du Chemin Pink, ainsi que le suivi du projet de
7 réalisation du programme de francisation au plus tard le 28 avril prochain.

8
9 Les pièces déposées dans le cadre de la fermeture des livres 2015 fournissent les explications
10 permettant de mieux évaluer les résultats financiers de Gazifère pour l'année financière 2015.